

INTERVENTION CGT AU COURS DU DEBAT PRECEDENT LA MOTION DU CESER SUR LE FUTUR PTA LE 18/10/2022

Le texte de la motion n'a été porté à notre connaissance qu'hier 17/10 à 17h09. Je veux bien admettre qu'une motion peut participer à une certaine réactivité du CESER, mais il y a tout de même des limites. Les membres du groupe CGT ont échangé jusqu'à tard hier soir et encore ce matin, au détriment de la présentation du rapport-avis de nos collègues de la commission 4. Mais ce n'est pas le plus important.

La motion proposée repose pour l'essentiel sur quelques supputations de l'organe de presse « Le miroir du Nord » exprimées dans un article publié le 12/10.

En réalité le CESER n'a pas encore connaissance du contenu de ce PTA. La VDN du 16/10 parlait d'une présentation du PTA par la SNCF cette semaine.

En outre, des éléments contenus dans cette motion sont discutables, d'autres éléments auraient mérité d'y figurer.

La motion écarte les usagers et la prise en compte de leurs besoins. Il est écrit « *la décision prise, il conviendra de se tourner vers l'utilisateur* ». Ce qui revient à dire aux usagers « *Dites-nous ce dont vous avez besoin, nous allons vous expliquer comment vous en passer* » !

Ce qui paraît acquis, c'est que la direction de la SNCF préfère être soumise à des pénalités financières pour le non-respect de ses engagements contractuels, plutôt que d'utiliser cet argent pour embaucher et former des personnels.

Les membres du groupe CGT voteront contre cette motion.